

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 139 (1994)
Heft: 5

Artikel: Guerre civile, guerre de civils
Autor: Montmollin, Bernard de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les stagiaires suisses au sein des forces armées américaines, en particulier dans l'Armée de terre, ont été parfois étonnés d'apprendre le rôle joué par des officiers suisses outre-Atlantique lorsque cette République-sœur n'avait qu'une armée de milice¹. Notre histoire militaire du XIX^e siècle se serait-elle aussi déroulée aux «States» dans le droit fil de celle des régi-

ments suisses au service étranger? Certainement, mais nous la connaissons mal.

La destinée d'Henri Charles Lecomte mérite d'autant plus d'être évoquée que ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que les hautes écoles militaires des Etats-Unis se sont largement ouvertes aux stagiaires étrangers²!

Ph. Z.

¹ Ce n'est qu'au cours de la Première Guerre mondiale que les USA se dotèrent d'une armée de professionnels !

² Ce propos est très largement inspiré d'une communication du col EMG A. Heer, stagiaire à l'US Army Command and General Staff College en 1991-1992, que nous remercions. Le col EMG Heer, à son tour, a fait référence aux écrits du colonel divisionnaire Grosselin, dans la RMS d'octobre 1944 (pages 532-534) et à ceux du col W. P. Pipkin, US Army, in Military Review de décembre 1972 (pages 3-7).

Guerre civile, guerre de civils

Ce qui distingue le soldat du civil ce n'est pas qu'il porte une arme et sache s'en servir, mais c'est le fait qu'il est soumis à une discipline et que cette discipline à travers la hiérarchie militaire subordonne le combattant au gouvernement de son pays.

L'obéissance exigée des cadres et de la troupe mettent donc au service du pays et non à celui d'une coterie ou d'une idéologie.

Cette distinction, qui aurait paru superflue au siècle dernier et devenue nécessaire à notre époque où l'on voit surgir des conflits entre des factions au sein d'une même nation.

Dans ces conditions, tout l'édifice des conventions internationales destinées à éliminer les souffrances inutiles des combattants (blessés, prisonniers) et celles protégeant les non-combattants deviennent sans effet. La sauvagerie qu'on croyait avoir domestiquée réapparaît à l'état naturel: le CICR ne peut plus faire respecter des conventions signées par des gouvernements alors que ceux-ci n'ont plus d'autorité sur les troupes engagées dans les combats. Même les chefs de factions n'arrivent plus à se faire obéir par les combattants rendant tout armistice et tout accord aléatoires.

Nous avons assisté à ce processus de désagrégation de l'Etat et de l'armée au Liban, nous le vivons actuellement en Yougoslavie, en Afghanistan, en Géorgie, en Arménie et un peu partout en Afrique. Il n'y a plus dans ces pays que des factions armées, indisciplinées, sévissant avec férocité contre les populations en les prenant souvent en otages.

L'histoire de notre civilisation est celle d'un long effort de domestication, de canalisation de la violence meurtrière de l'homme pour permettre aux sociétés de se développer en paix. L'empire romain y est parvenu en inventant un droit et en créant une armée soldée et disciplinée. L'Europe a son histoire marquée par des tentatives de restauration de la Paix romaine. Chaque fois ces tentatives ont été interrompues par des invasions barbares, des conflits religieux, des insurrections armées, des révolutions et actuellement par une décomposition des Etats. On aurait tort d'oublier que le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire est de la responsabilité des Etats et qu'ils perdent toute efficacité lorsque l'Etat ne peut plus les imposer. Or, le bras armé de l'Etat est paralysé lorsque son armée se désintègre. (...)

**Docteur Bernard de Montmollin
Sergent-major, 7-8/1993**